**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 26 (1888)

**Heft:** 42

**Artikel:** La serveinta et le lettrès

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-190604

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### A la vesita d'écoula.

A la vesita que sè fâ ti lè z'ans âo sailli-frou, lo menistrè dit adé cauquiès bounès parolès po eincoradzi lè z'einfants à bin recordà et à profità dè lâo dzouveno teimps; mâ ne sè geinè pas dè bramâ lè parejão et cllião que font l'écoula à la bernarda trâo soveint.

A la vesita dè stu sailli, lo menistre, qu'étâi malado, n'a pas pu veni, et l'est Louis à Pierro, qu'est de la coumechon dâi z'écoulès, qu'a du férè lo discou. Assebin quand l'ont z'u fini, et dévant de lè laissi sailli po sè reintornà, låo z'a de:

— Z'einfants! ora que n'eint fini la vesita, vo deri tot net que m'a fé pliési dè vairè que y'ein a on part d'eintrè vo que sont dein lè premî dè l'écoula. C'est bon signo. Mâ y'ein a trâo dein lè derrâi. Vu don vo recoumandâ dè mî recordâ, kâ se vo volliâi, vo pâodè ti étrè dein la premîre mâiti dè l'écoula. Appliquâ-vo don mî du z'ora ein lé, et que l'an que vint, n'y ein aussè min à la quiua et ni dein lè derrâi bancs. Y'é de.

### La serveinta et le lettrès.

Onna dama qu'est z'ua passa trai senannès à la montagne tandi lo tsautein, avai laissi sa serveinta soletta à l'hotô et lai avai de dè lai einvoyi lè lettrès que porriont arreva pè la pousta tandi que l'étai via; ma diabe la iena que la serveinta lai espédià.

Quand la dama revegne et que le ve on moué dè lettrès su la trablia, le bramà la serveinta et lâi démandà porquiè le n'avâi pas einvoyi cliiao lettrès, coumeint le lo lâi avâi recoumandà.

— Eh bin, noutra maîtra, repond la serveinta, lâi é bin peinsâ; mâ quand y'é vu que n'iavâi rein dè bin importeint dein clliâo lettrès et que cein ne pressavè pas, y'é peinsà que n'étâi pas la peina dè lè z'espédiyì.

## LA GRACE D'UN PÈRE

par Alfred DES ESSARTS.

vi

Le lendemain, on attendait avec anxiété, à l'hôtel de Chailly, la décision du roi. La marquise qui, la veille, eût tremblé de se compromettre en protégeant le baron, paraissait enchantée de l'acte courageux de Sabine. Elle s'apprêtait à profiter du bonheur sans avoir partagé l'adversité.

Le baron, dont on ignorait encore le nom véritable, ne semblait pas le moins intéressé à la réussite de l'entreprise. Il lui fallait dévorer une partie de son tourment et parler avec sang-froid d'une chose qu'il considérait comme sa sentence de vie ou de mort. Olivier, qui s'était présenté chez la marquise, afin d'apprendre le résultat des efforts de Sabine, Olivier seul comprenait la souffrance du baron et n'osait le lui avouer. Cependant il lui dit:

- Rassurez-vous, tout ira bien.
- Je ne le crois pas, répondit le vieillard, et ce qui me préoccupe, c'est le sort de cette noble demoiselle Sabine, destinée à languir de nouveau dans la solitude.
- Oh! s'écria le jeune seigneur, quand les anges apparaissent au monde, le monde ne leur permet pas de s'enfuir ainsi. M<sup>he</sup> de Kersac a déjà inspiré un amour profond, sincère, dévoué. Celui qui l'admire la suivra

partout; et si elle daigne accepter le nom du comte de Linange, elle retrouvera la fortune et le rang qu'elle a perdus. Ah! monsieur Fabrice, le baron ne repousserat-il pas ma demande?

- La repousser ! dit celui-ci, la voix pleine de larmes ; monsieur le comte, il en sera à jamais reconnaissant. Mais comment croire...

En cet instant, une voiture, précédée d'un brigadier de la maréchaussée à cheval, s'arrêta devant l'hôtel. Deux lieutenants de la prévôté et un second brigadier en descendirent. Bientôt la porte du salon où étaient réunis la marquise, la baronne, Sabine, Olivier et le faux Fabrice s'ouvrit brusquement.

- Le baron de Kersac? demanda l'un des deux officiers publics.
- Le baron de Kersac n'est pas ici, répondit Madeleine, d'une voix tremblante d'émotion. Il est resté en Bretagne, dans son château.
- Par ordre de Sa Majesté, reprit l'officier dont le flegme contrastait avec l'agitation des assistants, ayant pris depuis ce matin des informations sur le baron de Kersac, nous avons découvert qu'il habite avec vous l'hôtel de Chailly, et que, sous le nom de Fabrice, il se fait passer pour votre intendant.

Un silence morne succéda à ces paroles. Mme et Mile de Kersac étaient accablées. Quant à la marquise, elle lançait des regards furieux à sa cousine.

— Vous avez raison, dit le vieillard en s'avançant d'un pas fier. En présence du danger, je ne cacherai pas mon titre. Je suis le baron de Kersac. Qu'exigez-vous de moi?

- Que vous nous suiviez tous trois.

Sans opposer une résistance inutile, le baron, Madeleine et Sabine montèrent dans le carrosse, qui s'éloigna rapidement. Lorsqu'il fut devant la maison héréditaire des Kersac, il s'arrêta. Les officiers civils firent descendre les anciens propriétaires de l'hôtel. Alors un des lieutenants choisit, dans un énorme trousseau, la grosse clef de la grille. La serrure étant ouverte, — et ce fut chose difficile, — la porte roula sur ses gonds rouillés. Puis, toujours accompagné de la noble famille, le lieutensnt traversa la grande cour et le vestibule, monta l'escalier de pierre, parcourut chaque appartement, brisant partout les scels judiciaires. Quand il eut terminé les devoirs de sa charge, il déroula un parchemin et lut ce qui suit:

- « Nous, Louis, quatorzième du nom, par la grâce de
- Dieu roi de France et de Navarre, ordonnons la rémis-
- » sion de la peine du baron de Kersac, et qu'il lui soit
- » fait restitution de ses biens, confisqués par notre au-
- p guste mère, au temps de notre minorité.
- Le tout devant être exécuté par les soins de notre
  lieutenant de la prévôté.
  - » Ce 25e jour de septembre 1672.

» Signé: Louis. »

Un mois après cet heureux événement, les appartements du vieil hôtel de Kersac étincelaient sous les feux des lustres. On avait secoué les tentures poudreuses, lavé les glaces ternies, ravivé les peintures décolorées. Une foule émerveillée s'y pressait. La joie éclatait dans les regards du baron. Il allait de salon en salon, devisant, folâtrant comme aux beaux jours de sa jeunesse. Mais lorsqu'il pensa que la compagnie était au grand complet, il prit Sabine d'une main et Olivier de l'autre.

— J'ai l'honneur, dit-il à ses amis, de vous présenter mon futur gendre, M. le comte de Linange. Lorsque j'étais pauvre et disgracié, il m'a demandé la main de ma fille: je la lui accorde, maintenant que je suis rentré en faveur. Sa Majesté, qui donne pour dot à Sabine la magnifique terre de Chenelay, a daigné combler la mesure